

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 10 novembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

5050, boulevard Henri-Bourassa Permettre deux (2) cases de stationnement au lieu de sept (7) et un empiètement de 1,56 m dans la marge

10965, avenue du Parc-Georges
Permettre trois (3) chambres dans un logement au sous-sol, au lieu d'une seule.

10864, avenue Gariépy

avant secondaire.

Permettre que la marge latérale Est soit de 1,74 m au lieu de 1,98 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 21 octobre 2014

Marie Marthe Papineau, avocate Secrétaire d'arrondissement